



Bulletin d'adhésion 2017

www.parasol35.org
contact@parasol35.org
Maison de la Consommation
48 Bd Magenta
35000 RENNES

Collège « individuel »

Personne morale

L'association Parasol (PARTiciper pour un hAbitat SOLidaire) a pour but :

- la promotion des différentes formes d'habitat social et solidaire dit aussi « habitat groupé » ou « habitat participatif » ;
- la mutualisation des ressources et compétences ;
- le développement des modes de participation des habitants.

L'association est organisée en 4 collèges :

- le collège « individuel », composé de personnes physiques ou morales qui soutiennent l'action de Parasol de part leur adhésion, leur bénévolat et leur engagement ;
- le collège « collectif d'habitants », composé de personnes physiques portant un projet d'habitat social et solidaire, ou habitat groupé, ou qui en est habitant ;
- le collège « partenaire relais », composé de structures attachées aux valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire se proposant d'être des relais de proximité pour la diffusion de ressources sur l'habitat solidaire, l'accueil et l'orientation de personnes intéressées ;
- le collège « professionnel », composé d'entreprises s'inscrivant dans les objectifs de l'association. Ils adhèrent à la charte des acteurs professionnels dont voici un extrait :

Cette partie peut être conservée par l'adhérent

Coupon à renvoyer à Parasol : (voir adresse ci-dessus)

Nom de la structure :

Représentée par :

Adresse de la structure.....

Code postal : commune :

Téléphone :

email :

Cet email ne sera utilisé que pour recevoir la Newsletter de Parasol ainsi que les informations spécifiquement adressées aux adhérents.

Montant de la cotisation: € (minimum 10 €) Payé par

chèque à l'ordre de PARASOL
En espèces

Votre adhésion porte sur l'année en cours. Elle permet le vote à l'assemblée générale.
Prise, après le 1 novembre, elle sera valable pour l'année 2018.

Date:

Signature et cachet de la structure: